

## Règlement du tir d'Association

### 1. Réalisation

L'AJBST organise chaque année un tir d'Association comprenant un concours de sections et un concours de groupes.

### 2. Participation

La participation au concours de sections est obligatoire pour toutes les sections de l'AJBST.

Tous les tireurs membres d'une société de l'AJBST peuvent participer aux tirs (actifs + passifs).

### 3. Organisation

3.1 Les sections tirent dans leurs propres installations et sont responsables du bon déroulement du tir selon les prescriptions de la FST. Le tir d'Association est à exécuter durant le mois de septembre de l'année en cours (selon le principe d'un tir décentralisé).

Les sections payent les taxes de tir au **plus tard à la mi-octobre** au caissier de l'AJBST. Les rapports, le matériel et les cartes couronnées non utilisées sont à retourner au responsable carabine 10-50m de l'AJBST.

3.2 Le chef de tir de l'AJBST est responsable de :

- Fournir le matériel aux sections organisatrices
- Contrôler les classements
- Publier les résultats

### 4. Programme de tir

#### 4.1 Cible "Exercice"

Champ des points :	cible officielle FST A10
Nombre de coups :	5 par passe, nombre de passes illimités
Position :	libre
Finance organisatrice :	<b>2.50</b> par passe au profit de la section

#### 4.2 Cible "Association"

Champ des points :	cible officielle FST A10
Nombre de coups :	10, coups par coups
Position :	couché bras franc (appuyé U13/ SV)
Finance :	Section : <b>30.-</b>
	Tireur : <b>10.-</b>

Distinction individuelle :	carte couronne à 6.- 86 pts : E/S 84 pts : U13/U15/U21/V/SV
Distinction de section :	aucune Un (ou des) challenge peut-être mis en compétition selon règlements spécial.

#### 4.3 Cible "Groupe"

Champ des points :	cible officielle FST A10
Nombre de coups :	6, coups par coups
Position :	couché bras franc (appuyé U13/ SV)
Finance :	Section : aucune Tireur : 5.-

Distinction individuelle :	carte couronne à 6.- 53 pts: E/S 52 pts: U13/U15/U21/V/SV
----------------------------	---

Distinction de groupe : aucune

Prix de groupe :	1 <sup>er</sup> rang : 5 cartes couronnes à 6.- 2 <sup>ème</sup> rang : 4 cartes couronnes à 6.- 3 <sup>ème</sup> rang : 3 cartes couronnes à 6.- 4 <sup>ème</sup> rang : 2 cartes couronnes à 6.- 5 <sup>ème</sup> rang : 1 carte couronnes à 6.-
------------------	--

## 5. Prestations des concours

### 5.1 Concours de Sections

5.1.1 Les sections concourent dans une catégorie unique

5.1.2 60% d'une section, mais au minimum 6 tireurs, comptent pour le calcul du résultat de section. Les fractions sont arrondies comme suit : moins de 0,5 - vers le bas, dès 0,5 – vers le haut.

5.1.3 Le résultat de section est calculé en ajoutant le 3% des résultats non obligatoires (les fractions sont arrondies vers le haut) au total des résultats obligatoires, le tout divisé par le nombre des résultats obligatoires.

En cas d'égalité, l'appui se fait comme suit :

- Par le plus grand nombre de participants
- Par les meilleurs résultats individuels

## 5.2 Concours de Groupes

- 5.2.1 Les groupes concourent dans une catégorie unique.
- 5.2.2 Ils sont formés par 5 tireurs d'une même section, et un tireur ne peut tirer que dans un seul groupe.  
Ceux-ci sont à annoncer au responsable carabine 10-50m de l'AJBST, **jusqu'au 28 août** de l'année en cours par le formulaire « Annonce de la composition des groupes pour le tir d'Association »
- 5.2.3 Le total des résultats des 5 tireurs détermine le classement du groupe.  
En cas d'égalité, l'appui se fait comme suit :
- Par les meilleurs résultats individuels
  - Par les meilleurs coups profonds, 10, 9, 8, etc...
- 5.2.4 Les meilleurs tireurs de chaque groupe classé touchent une carte couronne, selon la directive mentionnée au paragraphe **4.3 « Prix de groupe »**.  
En cas d'égalité au sein du même groupe, l'appui se fait comme suit :
- Par les meilleurs coups profonds, 10, 9, 8, etc. ....
  - Par le meilleur résultat de la passe association
  - Par les meilleurs coups profonds, 10, 9, 8, etc. ....
  - L'âge, en cas d'égalité extrême. (La personne la plus âgée est bénéficiaire)

## 6. Dispositions particulières

- 6.1 Seuls les tirs effectués dans les sections durant le mois de septembre sont valables.
- 6.2 Il faut obligatoirement tirer la cible "**Association**" pour pouvoir tirer la cible "**groupe**"
- 6.3 Le tireur qui obtient le résultat de distinction aux 2 cibles, reçoit une carte couronne à 8.-
- 6.4 Il n'est pas possible de toucher 2 cartes couronnes à 6.-

## 7. Décompte

- 7.1 Dans un délai de **10 jours** après la fin du mois de septembre, les sections organisatrices doivent retourner le décompte, des feuilles de stand, du matériel et des cartes couronnes inutilisé au responsable carabine 10-50m de l'AJBST.
- 7.2 Les taxes de tir ci-dessous sont à verser au caissier AJBST par le biais du bulletin de versement annexe, selon la prescription du paragraphe **3.1**.

- 30.-** par section  
**10.-** par participant à la cible "**Association**"  
**5.-** par participant à la cible "**Groupe**"

## **8. Dispositions finales**

Les points non traités par le présent règlement sont régis par les Règles techniques carabines 10/50m

(RT C-10/50) doc. - no. 2.10.03 et le Règlement disciplinaire et de recours doc. -no. 1.31.00 de la FST.

Le présent règlement entre en vigueur dès le 17 février 2026.

Chef de tir principal :

Aellen Gaëtan

Responsable carabine 10 - 50 m :

Criblez Frédéric